

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



santé
famille
retraite
services



PEDAGOGIQUE

2024-2025

Directrice : Mme Daumas Sabrina



ACM Orchamps
rue des anciens combattants
39700 ORCHAMPS
03.84.70.51.56



Service Enfance Jeunesse - Affaires Scolaires
1 rue du Tissage 39700 DAMPIERRE
03.84.71.18.88



INTRODUCTION

La communauté de communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995.

Elle compte plus de 11 11 595. Située au Nord-Est du département du Jura, elle a pour particularité d'être à mi-chemin entre l'agglomération de Dole, de Besançon et celle d'Auxonne.

Elle est composée majoritairement de villages dans un harmonieux paysage de collines. Elle est desservie par les départementales RD673 et RD475, l'autoroute A36 avec une sortie à Gendrey et le canal du Rhône au Rhin le long duquel chemine l'Euro Vélo route et se trouvent plusieurs haltes fluviales.

La Communauté de communes possède un panel large de structures permettant à sa population d'associer aisément vie privée et vie professionnelle :

- 11 écoles
- 8 accueils de loisirs (Périscolaire et Extrascolaire)
- 1 Secteur Jeunes
- 2 médiathèques
- 1 bibliothèque associative
- 1 multi accueil (Crèche + Halte-garderie)
- 1 micro crèche
- 1 Relais Assistants Maternels (RPE)
- 1 école de musique et de danse associative

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur. Il est rédigé pour chaque accueil, par le directeur en concertation avec son équipe. Il donne du sens à l'accueil et est communiqué aux responsables légaux des mineurs.

La Communauté de Communes est garante du projet éducatif.

Le directeur de l'ACM est garant du projet pédagogique.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. PRÉSENTATION JN 1

- 1.1 Compétences Enfance jeunesse
- 1.2 Fonctionnement global
- 1.3 Valeurs et vocation de Jura Nord

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACM 3

- 2.1 Age et besoins spécifiques des enfants
- 2.2 Nature des activités proposées
- 2.3 Condition de mises en œuvre des activités physiques et sportives
- 2.4 Les horaires
- 2.5 Tarification
- 2.6 Journée type
 - a. en périscolaire
 - b. en extrascolaire
- 2.7 Modalité de participation des mineurs en situation de handicap
- 2.8 Les locaux

3. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES 16

- 3.1 Constats
- 3.2 Objectifs généraux
- 3.3 Objectifs spécifiques et Moyens
- 3.4 Objectifs transversaux

4. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE 24

- 4.1 Rôle et missions du directeur et du directeur adjoint
- 4.2 Collaboration directeur et adjoint
- 4.3 Rôle et missions des animateurs
- 4.4 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACM 32

- 5.1 Évaluation des activités
- 5.2 Évaluation de l'équipe



I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

1.1 Compétences Enfance Jeunesse

- **Activités péri et extra scolaires** : Tous les élèves du territoire Jura Nord bénéficient des accueils de loisirs et des restaurants scolaires.
- **Petite enfance** : Le multi accueil, la micro crèche et le Relais Petite Enfance sont au service de tous les enfants de Jura Nord.
- **Scolaire** : Depuis septembre 2014, reprise de la compétence scolaire détenue jusqu'alors par les communes : fonctionnement et investissement pour toutes les écoles maternelles et primaires de la communauté avec la construction prochaine d'un groupe scolaire à Vitreux.
- **Jeunesse** : Fonctionnement du gymnase Maurice Grand et animation du Secteur Jeunes (SJ) chargé de proposer des activités en faveur des jeunes du territoire. (De 12 à 18 ans).

1.2 Fonctionnement global

La communauté de communes est dirigée par un Président et 7 Vice-Présidents qui animent des commissions d'élus (délégués communautaires municipaux) dont certaines sont ouvertes au public.

Les décisions sont proposées lors des réunions de bureau, puis sont validées après délibération du conseil de communauté où toutes les communes sont représentées par 1 à 3 délégués. Des groupes de travail se forment dans les commissions avec des bénévoles passionnés pour réaliser certains projets.

- Le Président

Le président et les vice-présidents représentent l'exécutif de la collectivité, c'est les conseillers communautaires qui élisent le bureau. Ce dernier prépare et met en œuvre les décisions du conseil communautaire.

- Le bureau communautaire

Le Bureau examine les propositions faites en commissions. Le Conseil communautaire valide ou non les propositions. Il se réunit en moyenne une fois toutes les deux semaines. C'est l'organe chargé de la gestion courante de la Communauté de communes.

- Le conseil communautaire

Composé de conseillers communautaires, élus par les conseils municipaux, il débat et décide des grandes orientations et des actions. La représentation des communes est proportionnelle à leur population.

Il élit le Président de la communauté de communes et les membres du bureau communautaire, vote le budget communautaire...

Il se réunit une fois par mois en séance publique.

- Le personnel

Dans la Communauté de communes de Jura Nord, il peut y avoir trois types de fonction :

- Les agents titulaires
- Les agents contractuels ou occasionnels
- Les bénévoles sont le plus souvent des stagiaires BAFA ou des personnes qui veulent découvrir le métier.

- Moyens financiers

Financement : participation famille, MSA, CAF . Fond propre de la CCJN

Subvention : Conseil général (ponctuel)

- Moyens humains

Partenaires locaux : Association « La Carotte », Association des Forges de Fraisans, Association du Patrimoine, Association de l'école de musique et de danse Jura Nord, Association Jura Nord Foot, Association de parents d'élèves, Association de la fête de Dampierre, foyer ruraux ...

Partenaires institutionnels : SDEJS, Conseil Régional et Départemental, CAF, MSA, DREETS...

1.3 Valeurs et vocation de la CCJN

Les ACM du territoire ont pour vocation :

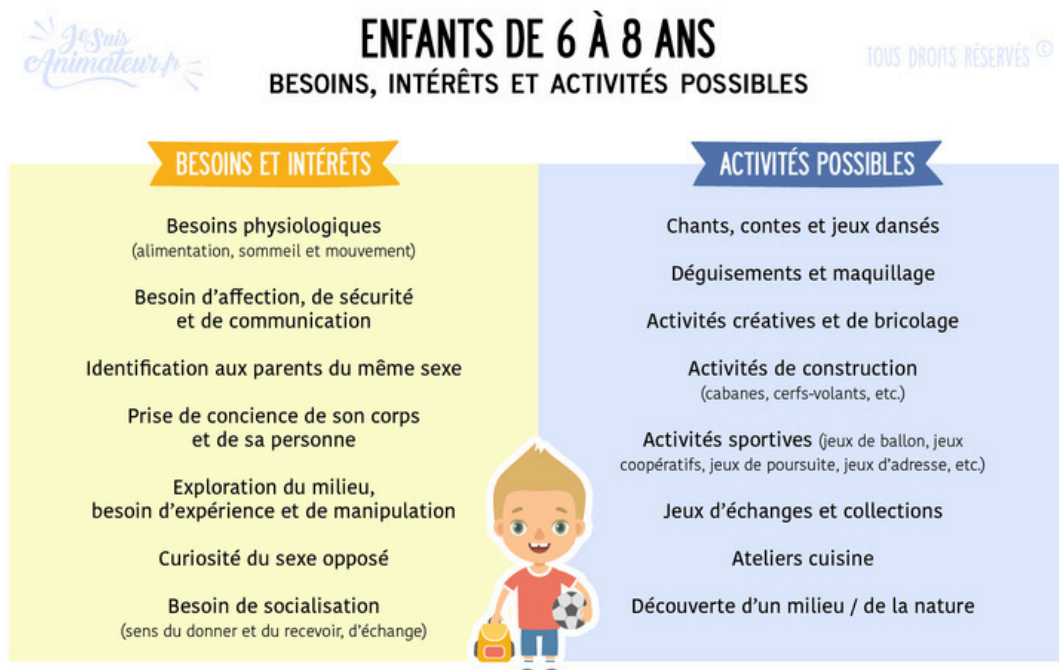
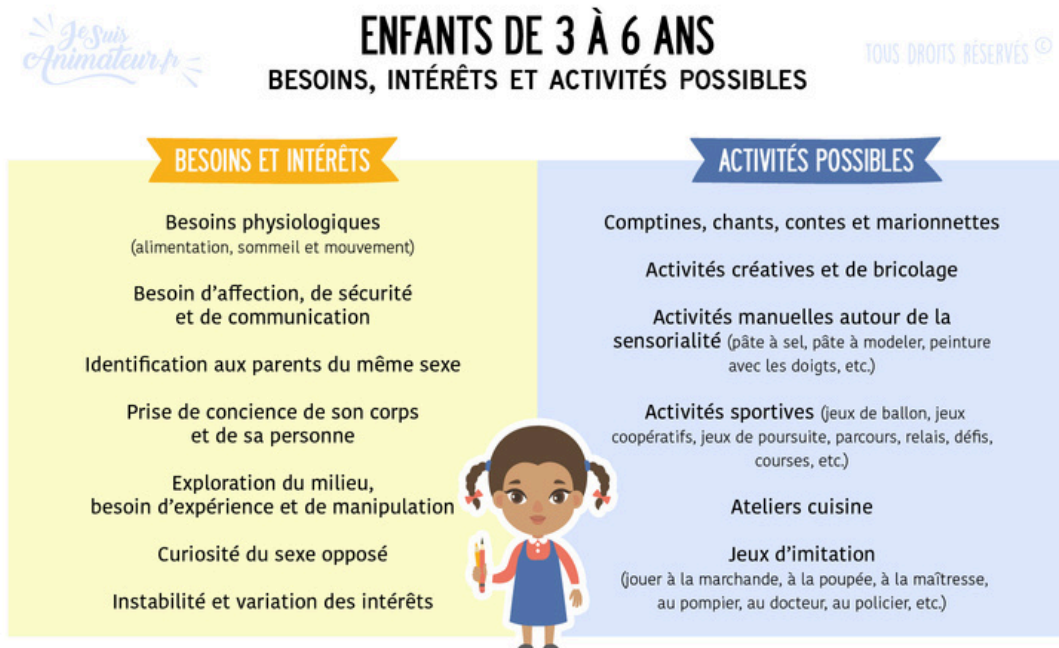
- Offrir aux enfants un cadre sécurisant.
- Assurer les besoins de sécurité physique et affective
- Accompagner son développement psychomoteur Favoriser ses besoins socio-affectifs
- Soutenir ses besoins cognitifs
- Favoriser une continuité éducative et une transition favorable sur les différents de la journée de l'enfant
- Encourager une communication fluide entre École et ACM
- Prendre connaissance du projet école
- Mener des projets communs École et ACM
- Offrir aux familles une offre d'accueil permettant de lier la vie privée et la vie professionnelle dans les meilleures conditions
- Offrir une amplitude d'ouverture large
- Soutenir les familles dans leur organisation et dans leur parentalité
- Offrir aux professionnels un environnement de travail riche et collaboratif
- Favoriser les rencontres et les échanges entre partenaires
- Encourager la mutualisation matérielle et intellectuelle



II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACM

2.1 Age et besoins spécifiques des enfants

Les enfants accueillis sont scolarisés (maternelle et primaire) et ont entre 3 et 12 ans. L'enfant a des besoins spécifiques en fonction de son âge dont il faudra tenir compte pour son accompagnement au quotidien.



ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

2.2 Nature des activités proposées

L'ACM propose un panel d'activités riche et varié permettant de répondre à aux besoins ci dessus et d'accompagner au mieux l'enfant dans les différentes étapes de son développement.

Conditions de mise en œuvre :

- Espaces ou environnement adaptés aux règles de sécurité
- Moyens matériels et humains répondant aux objectifs pédagogiques et aux normes de sécurité
- Savoir faire et compétences spécifiques des animateurs
- intervention de partenaires extérieur
- Diversité des actions



2.3 Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives visent plusieurs objectifs:

- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant
- Favoriser la coopération et la collaboration
- Ouvrir l'enfant sur différents sports

Les activités sportives intensives (sports collectifs...) se dérouleront prioritairement sur les temps du soir, laissant les activités plus douces sur la pause méridienne.

Différents projets sportifs ont été élaborés par des animateurs aux compétences spécifiques, permettant un accompagnement de qualité et diversifié.

La collectivité s'est doté de matériel adapté permettant la pratique de sports différents.

2.4 Horaires

Les horaires périscolaires ont été calibré en fonction des horaires d'école et des besoins et en tenant compte aussi de l'éloignement classique des lieux professionnels des familles.

les horaires du mercredis comme les horaires extrascolaire permettent une arrivée progressive et plus tardive le matin pour permettre de respecter le repos des enfants quand les obligations professionnelles des familles le permettent.

PERISCOLAIRE

Matin : 7h/8h45
Midi : 11h45/13h30
Soir : 16h30/18h30

EXTRASCOLAIRE

Matin : 7h/10h
Journée : 10h/17h
Soir : 17h/18h30

2.5 Tarification

Les tarifs périscolaires sont réévalués chaque année. Des simulations réalisées par le service enfance jeunesse sont soumises à une commission d'élus avant d'être délibérés en conseil communautaire en décembre de l'année N pour une application sur l'année N+1.

Les tarifs périscolaires sont calculés sous forme de forfait par temps périscolaire. Le mercredi la journée est découpée par période et un tarif forfaitaire de chaque période est appliqué.

Afin d'être au plus proche des possibilités des familles et conformément aux attentes de la CAF, La Communauté de Communes a défini des tranches de revenus. Les tarifs périscolaires répondent à deux critères le forfait et les revenus.

	501.00 €	1 001.00 €	1 501.00 €	2 001.00 €	2 501.00 €	3 001.00 €	3 501.00 €	4 001.00 €	Plus de 4500€
	1 000.00 €	1 500.00 €	2 000.00 €	2 500.00 €	3 000.00 €	3 500.00 €	4 000.00 €	4 500.00 €	
Matin	1.68	1.82	2.10	2.17	2.66	2.79	3.08	3.15	3.21
Midi	6.51	6.64	6.92	6.96	7.04	7.44	7.70	7.90	7.98
Soir	1.95	2.10	2.38	2.45	2.79	3.08	3.35	3.92	4.05
Soir 2h30 et +	2.52	2.74	3.15	3.22	3.99	4.19	4.61	4.70	4.83

Les tarifs extrascolaires sont à l'heure et en fonction des revenus . Ils répondent à une formule de calcul appliqué à chaque famille.

Revenu annuel/12 x taux d'effort (en fonction du nombre d'enfants à charge) = **tarif horaire**

Tarif horaire x nombre d'heures réalisées par l'enfant pendant le période de vacances = tarif de la période d'accueil pendant les vacances.

Nombre enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort	0.04%	0.034%	0.028%



2.6.a Une journée type en périscolaire

Préambule : Les temps périscolaires (hors mercredi) s'inscrivent dans la journée de l'enfant qui est très dense. L'objectif majeur de l'ACM est de respecter au mieux les rythmes et besoins de l'enfant et de collaborer avec tous les intervenants gravitant autour de l'enfant (École, Transports...).

La journée est jalonnée de règles multiples, de postures et valeurs différentes mais complémentaires. La régularité dans l'organisation des temps périscolaires est gage de sécurité affective pour l'enfant et de repère dans sa journée.

Ce temps doivent par conséquent concilier temps de pause et temps de créativité, et de mouvement.

Alternance des temps de vie quotidienne, d'activités, de calme et de repos

Périscolaire matin

Périscolaire midi

Ecole

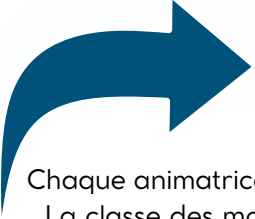
Périscolaire soir

Périscolaire matin

Les enfants ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner à l'accueil de 7h00 à 7h45. L'arrivée échelonnée des enfants fait que des petites activités individuelles ou en petits groupes se mettent en place (jeux de société, coin lecture, activités manuelles...); le temps du matin est également propice aux échanges et discussions (enfants plus ou moins « réveillés »).

A 8h05, une animatrice prend en charge les enfants de l'école d'Etrepigny pour les emmener à l'école en minibus.

A 8h25, les enfants rangent la salle, les jeux, les activités, et s'assoient dans la salle. Nous faisons l'appel. Les petits/moyens et moyens/grands sont accompagnés respectivement dans leurs classes par leurs atsems. Les primaires vont dans la cour de l'école et sont pris en charge à l'extérieur par un enseignant à 8h35.



Périscolaire midi

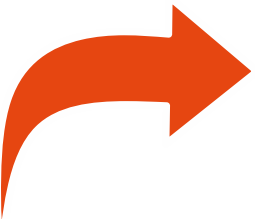
Chaque animatrice fait l'appel dans chacune des classes.

La classe des moyens/grands vont manger en premier, de 11h45 à 12h30 environ. Ils participent ensuite à un temps de jeux, et d'activités dans la cour ou dans une salle avant de retourner en classe à 13h20. C'est l'inverse pour la classe des petits/moyens: ils ont d'abord un temps d'activités simples (jeux libres dans la cour, activités de type chant, comptine, lecture, jeux dans la salle de motricité). Puis ils vont manger à 12h30. A la fin du repas, après un temps d'hygiène, les maternels sont amenés en salle de sieste et sont pris en charge par leur atsem.

Les primaires sont réunis en salle périscolaire ou à l'extérieur. Les animatrices proposent diverses activités dans les différents lieux. Les enfants sont libres alors de choisir une activité ou d'aller manger. La salle de restauration possède 15 places avec un fonctionnement de self.

Un animateur est présent dans chaque lieu et propose diverses activités comme présenté dans les plannings (que l'enfant peut consulter dès son arrivée à l'accueil.)

A 13h10, c'est un temps de rangement puis les enfants retournent dans la cour. Un enseignant prend le relais à 13h20.



Périscolaire soir

Les animatrices font l'appel dans chacune des classes. Puis les enfants se retrouvent tous ensemble (tout âge confondus) dans la salle de restauration pour le goûter. Nous fonctionnons sous forme de self où la nourriture est sur une table comme un buffet et les enfants choisissent entre les différentes propositions (pain, fromage, fruits, etc...). Ensuite, les enfants ont la possibilité soit de jouer en autonomie, soit de participer à une activité proposée par une animatrice.

Si des enfants en font la demande (notamment pour les enfants qui restent tard à l'accueil de loisirs), ils peuvent s'installer dans la salle périscolaire pour faire leurs devoirs.

Le départ des enfants est échelonné jusqu'à 18h30.



2.6.b Une journée type en extrascolaire

Préambule : L'extrascolaire est un accueil à la journée sur plusieurs jours où le loisir est le maître mot. L'enfant est en vacances et malgré des amplitudes d'accueil parfois encore longues car tributaires des impératifs professionnels des parents, l'extrascolaire n'en est pas moins un temps de détente et de "décompression".

Le temps d'accueil du matin: de 7h00 à 10h00

Accueil échelonné:

Un animateur accueille les familles. Il inscrit l'heure d'arrivée de l'enfant sur un registre de présence, s'informe sur la personne qui viendra chercher l'enfant, et prend toutes les informations qu'il jugera nécessaire au bon déroulement de la journée de l'enfant. (L'enfant a mal dormi, se sent fiévreux, a oublié son doudou, etc...)

Les autres membres de l'équipe animent, accompagnent les enfants dans les différents espaces: jeux calmes, coin lecture, pâte à modeler, .

De 7h à 7h45, les enfants ont la possibilité de prendre le petit déjeuner.

Le temps d'appel du matin : de 10h à 10h15

L'équipe d'animation annonce aux enfants qu'il est temps de ranger, et de se regrouper pour faire l'appel. Les enfants se regroupent dans la grande salle et s'assoient en tailleur sur le sol. Les animateurs procèdent à l'appel.

Ce moment est très important car les animateurs apportent l'atmosphère et la dynamique, différente selon la tranche d'âge, dans lesquelles vont « plonger » les enfants durant toute la journée.

Le programme de la journée est présenté aux enfants.

Ce temps permet aux enfants par le biais de la discussion de donner leurs points de vue concernant des sujets divers ou plus spécifiquement sur l'accueil de loisirs. Ils proposent des idées, des actions concernant leurs temps de vacances.



Les projets d'animation : de 10h15 à 11h30

Qu'est-ce qu'un projet d'animation ?

Le projet d'animation est l'outil principal utilisé par les animateurs. Il se décline en plusieurs domaines (scientifique, artistique, graphique, expression, sport, hygiène de vie, environnement, lecture/écriture, multimédia, etc.).

Une progression est établie sur plusieurs séances, complémentaires, permettant à l'enfant d'appréhender le projet dans sa globalité. Il peut s'enrichir de sorties en relation avec le thème mais également d'intervenants professionnels pouvant apporter leur technicité.

Enfin, le projet peut être finalisé par un événement fort, un spectacle, une exposition si possible ouvert sur l'extérieur (parents, familles, autres accueils de loisirs) pour valoriser l'implication des enfants.

Du diagnostic aux propositions de projets...

Suite à des temps d'échanges avec les enfants, l'équipe d'animation met en place différents projets en veillant à ce que les enfants découvrent de nouvelles pratiques tout en s'amusant.

Les enfants peuvent être également à l'initiative de projets qu'ils vont mettre en place avec l'accompagnement de l'animateur.

Le temps méridien : 11h30 : Le temps de retour à la vie quotidienne

Ce moment permet aux enfants et aux animateurs de se préparer sans se hâter à vivre le temps méridien.

Ce temps de vie quotidienne doit permettre aux enfants et aux animateurs de prendre le temps de :

- Ranger son matériel, nettoyer les salles si besoin
- Se rendre aux toilettes ou récupérer ses affaires pour les enfants qui ne mangent pas à l'accueil.
- Préparer avec un animateur les salles et la table pour prendre le repas. C'est aussi :
- Accueillir les familles aussi bien ceux qui arrivent, que ceux qui partent.

C'est un moment où les enfants se retrouvent en grand groupe à l'initiative des animateurs pour faire tous ensemble des chansons, des petits jeux intérieurs ou extérieurs...

12h : Le repas

Les enfants se lavent les mains et vont aux toilettes si besoin. Ils choisissent leur place et mangent avec leurs camarades. Les animateurs mangent avec les enfants et veillent à se placer de manière stratégique dans la salle, ils se servent après les enfants.

Les petits ont des serviettes de table en tissus, elles sont lavées chaque jour. Un tableau récapitulatif des tâches permet à l'animateur d'inscrire l'enfant. Ce dernier lève la main s'il est volontaire pour servir le pain, le dessert, etc...

Les plats sont posés sur table par l'agent de service et les enfants se servent.

L'animateur veille à ce que l'enfant ne se serve ni trop, ni trop peu. Les enfants ne se lèvent que sur demande pour aller chercher de l'eau, se rendre aux toilettes, etc... Une tenue correcte à table est exigée, l'enfant est invité à goûter à tous les plats sans exception et l'animateur veille au « minimum à manger », nous demandons également aux enfants d'attendre que tout le monde soit servi pour manger, afin de commencer à manger TOUS ensemble. (Politesse et convivialité).

Quand le repas est terminé, les enfants débarrassent la table, posent couverts et assiettes sur le chariot et lavent leur table. Nous attendons ensuite le calme pour laisser sortir les enfants par table. (Temps d'hygiène : laver les mains, brosser les dents)



13h00/14h00/15h00 : le temps calme/ Sieste

Ce temps permet aux enfants de se retrouver et se reposer après le repas. Il est systématiquement proposé suite à la fatigabilité des enfants, quel que soit leur âge, observée par l'équipe pédagogique, surtout pendant les petites et grandes vacances.

En effet, la plupart des enfants se lèvent tôt tout au long de l'année, que ce soit pour aller à l'école ou pour venir à l'accueil de loisirs. Ce temps calme doit permettre de répondre au rythme de l'enfant et à son besoin de repos plus ou moins important identifié par l'équipe d'animation.

Il peut se formaliser par des tapis et coussins au sol, la mise à disposition de livres, de jeux calmes, de relaxation, etc. Il peut se faire également à l'extérieur autour de petits jeux tranquilles par exemple.

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste, dans une salle à part, équipée de matériels adaptés. L'animateur crée une ambiance propice à l'endormissement : on prend les doudous, on ôte ses chaussures, on raconte une histoire, on met une musique d'ambiance en fond... Chaque enfant a des besoins différents, et l'animateur veille à ce que chaque enfant se repose à sa manière.

14h00 à 16h00 (15h00 à 16h00 pour les plus petits) : Les projets d'animation :

L'équipe d'animation tient en compte le rythme de l'enfant dans l'élaboration de ses plannings. Aussi vous constaterez qu'un équilibre est respecté sur la journée et sur la semaine afin que l'enfant bénéficie d'activités ludiques, sportives, artistiques et culturelles, en individuel ou en collectif, en alternant intérieur et extérieur. (Exemple : activités manuelles le matin en salle ; jeux sportifs en extérieur l'après-midi)

16h à 16h45 : Le goûter

Un groupe d'enfant vient préparer le goûter avec un animateur (tartine, pichet d'eau, etc...). Les règles de vie sont les mêmes que pour le temps de midi : les enfants débarrassent et lave la table, et vont se laver les mains après le goûter.

L'animateur utilise des techniques pédagogiques permettant d'avoir un « Recueil de vécu » de la journée de chaque enfant. Les enfants expriment leur vécu, leur(s) difficulté(s), leur(s) réussite(s). Ce temps d'échange permet aux animateurs, à la fois de prendre en compte les besoins et les attentes des enfants, d'évaluer leur activité et surtout de prendre plaisir d'être ensemble tout simplement !

L'animateur analyse les difficultés et les réussites rencontrées par les enfants afin de réajuster ses méthodes pédagogiques et plus globalement celles de l'équipe d'animation auprès des enfants.

L'implication des enfants dans la vie de l'accueil de loisirs passe par leur participation active ! Ainsi, chaque semaine est proposée en atelier, l'élaboration des goûters pour l'ensemble des autres enfants.

C'est aussi l'occasion de faire prendre conscience aux enfants, principalement par les échanges verbaux de l'importance de l'hygiène corporelle et alimentaire.

Le « rassemblement » : de 16h45 à 18h30

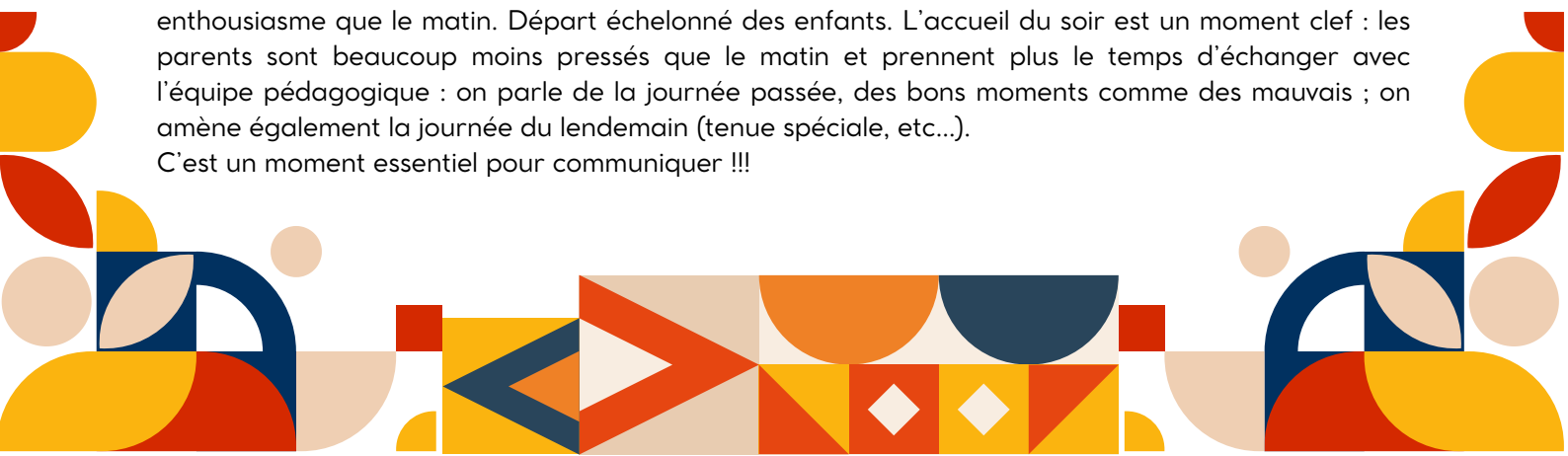
Permettre à l'enfant de se préparer à retrouver sa famille

Responsabiliser l'enfant à ses affaires personnelles pour un départ organisé

Faire prendre conscience à l'enfant de ses responsabilités.

Les enfants sont généralement regroupées dans la cour extérieure, en jeux libres ou organisés. Les animateurs encadrent les enfants jusqu'à la fin de la journée, et accueillent les parents avec le même enthousiasme que le matin. Départ échelonné des enfants. L'accueil du soir est un moment clef : les parents sont beaucoup moins pressés que le matin et prennent plus le temps d'échanger avec l'équipe pédagogique : on parle de la journée passée, des bons moments comme des mauvais ; on amène également la journée du lendemain (tenue spéciale, etc...).

C'est un moment essentiel pour communiquer !!!



2.7 Modalités spécifiques d'accueil des enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

La loi prend désormais en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et concerne également les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Au regard de la loi, tout ACM mène une réflexion autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Un référent Communauté de communes est identifié. Un référent auxiliaire est désigné sur l'ACM.

Un Référent communauté de communes- Qui et Pourquoi ?

- Responsable adjointe du service Enfance Jeunesse.
- Élabore un diagnostic du territoire
- Identifie l'ensemble des partenaires du champs du Handicap
- Réalise un "catalogue des ressources" du territoire, du département, de la Région
- Accompagne les familles et les équipes des ACM

Un référent auxiliaire -Qui et Pourquoi ?

- Directeur ou adjoint de l'ACM, en lien direct avec référent communauté de communes
- 1er interlocuteur des familles et des enfants
- accompagnement de l'enfant et de sa famille
- centralise les informations
- assure une veille sur le groupe pour éventuel dépistage.

Dans l'ACM, l'accueil des enfants porteurs de handicap ou aux besoins spécifiques répond à différents critères :

- **La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles** : Écoute , collaboration et soutien.
- **La prise en compte de l'enfant comme une être à part entière avec des besoins spécifiques** : Rédaction d'un PAI , aménagement des locaux, mise à disposition de matériel adapté, ressources humaines adaptées.
- **Le travail d'équipe** dans le déroulé de la journée

Avant l'accueil :

- Rencontre préalable entre les parents et le directeur de la structure, pour préparer l'accueil, le directeur prend connaissance de la situation de l'enfant.
- Prise de connaissance et signature du projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur. Consignes rédigées et expliquées par le référent auxiliaire.
- Un travail avec l'équipe d'encadrement est mis en place. Une courte période d'observation de l'enfant peut être effectuée avec un accompagnant.
- Sensibiliser l'équipe aux procédures de la vie quotidienne (en liaison avec la famille, un éducateur ou le médecin référent).

Pendant l'accueil :

- Associer les parents au déroulement de l'accueil de l'enfant
- Numéro de téléphone d'urgence à jour et accessible à tout l'encadrement.
- Respecter les rythmes de vie de l'enfant porteur de handicap.
- Respecter des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Respecter le traitement médical
- S'enquérir, auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant.
- Consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

Après l'accueil :

- Restitution de tous les documents et médicaments (non utilisés) aux parents.
- Réalisation d'un bilan avec les parents (rythme à définir selon la périodicité de l'accueil).

Focus sur le PAI - Soins médicaux et attentions particulières

Ces soins sont propres à chaque enfant : le dialogue et l'écoute mutuelle entre les parents et l'équipe d'animation permettront d'adapter les réponses aux besoins de l'enfant en fonction de l'environnement et dans des conditions correctes et respectueuses de son état de santé.

- Adapter son intervention au comportement de l'enfant handicapé.
- S'assurer d'un réseau d'intervenants externes de proximité en cas de besoin.
- Disposer d'informations médicales et paramédicales écrites et organiser leur transmission à bon escient.

Dans le cas de la prise de médicaments par l'enfant, les parents remettent un double de l'ordonnance du médecin pour se conformer à ses prescriptions. La préparation d'un pilulier par les parents pour faciliter les soins est vraiment conseillée. S'assurer du suivi, de l'acceptation et de la réelle prise des médicaments prescrits.

En termes d'organisation, faciliter les soins infirmiers prescrits par le médecin référent : ces soins pourront être réalisés par un professionnel extérieur au centre : l'infirmier habituellement en charge de l'enfant par exemple.

Disposer si possible d'un lieu d'infirmier avec les produits de nettoyage pour le lavage des mains, un point d'eau et éventuellement d'un lit d'examen selon le besoin. Ce lieu doit respecter l'intimité de l'enfant.

Intégrer le temps des soins dans le déroulé de la journée pour l'enfant, ses camarades et l'équipe d'animation.

2.8 Les locaux

Nous disposons de plusieurs cours extérieurs primaires et maternelles, ainsi que des préaux couverts.

Nous avons également accès à un petit jardin avec des carrés potagers et un composteur.

Dans le village, l'accueil de loisirs peut profiter :

- d'espaces extérieurs : terrain de tennis, boulodrome, aire de jeu, city parc
- d'un cadre environnemental agréable: bords du Doubs, forêt..
- d'un tissu associatif et artisanal (maison du patrimoine, EMAJN (École de Musique), gendarmerie, Association Saint Vincent de Paul...)

L'accueil périscolaire se trouve dans les bâtiments de l'école du Chat Perché d'Orchamps et dispose des locaux suivants :

- une salle d'accueil périscolaire qui est le lieu de vie le plus utilisé ;
- une salle de restauration d'une capacité d'accueil de 50 couverts avec un office de restauration ;
- une salle d'accueil annexe (ancienne salle du RASED de l'école) ; située à l'étage, cette salle est utilisée par les plus de 6 ans, le mobilier étant plus adapté, avec une capacité d'accueil d'une dizaine d'enfants. Peuvent s'y dérouler des activités manuelles et des jeux de société.

et une salle de motricité mise à disposition par l'école pendant les temps d'animation. Nous pouvons y utiliser tout le matériel.

Une salle de sieste équipée de couchettes et de draps/couvertures

Nous disposons également de sanitaires adaptés aux différentes tranches d'âge.

Le bureau de la directrice se trouve à l'étage.

Ses locaux sont des lieux adaptés à l'accueil de mineurs et répondent aux règles de sécurité incendie et sécurité sanitaire et ainsi qu'aux exigences de la PMI pour les moins de 6 ans.



III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

3.1 Constats

Ce projet pédagogique est construit à partir des valeurs inscrites dans le projet éducatif de Jura Nord (éducatives et environnementales). Notre volonté principale est d'organiser un accueil de loisirs pour les enfants de la communauté de communes Jura Nord, adapté au mieux aux besoins des familles, en profitant des ressources de notre territoire et dans le but de créer une dynamique d'animation jeunesse. En complément de l'école et de la famille, les activités de loisirs encouragent la participation et la responsabilité de chacun, adulte ou mineur, par l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté.

Chaque enfant a besoin de s'exprimer, d'être entendu. Certains se sentent très à l'aise, trouve facilement une place au sein d'un groupe; d'autres éprouvent plus de difficultés à évoluer en collectivité. Notre rôle en tant qu' animateur est de mettre en place des projets d'animations faisant appel à différentes formes d'expressions afin de donner la possibilité à chacun de se réaliser .Mon intention étant d 'accompagner les enfants dans une construction personnelle, mais également dans leur positionnement par rapport à autrui et au monde qui les entoure.



3.2 Objectifs généraux

Priorités	Objectifs	Méthode
Maintenir une organisation générale	Assurer un accueil de qualité et une démarche éducative permanente, dans un cadre réglementé et encadré par du personnel qualifié.	Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.
	Respecter le rythme et les besoins de l'enfant.	Alterner temps calmes, activités libres et activités dirigées.
		Être à l'écoute de l'enfant et de ses attentes.
		Adapter les activités en fonction du constat de l'état physique des enfants.
	Informers les parents, donner un repère à l'enfant, et permettre à l'équipe d'animation de s'organiser.	Mettre en place un programme d'activités.



Priorités	Objectifs	Méthode
Développer les capacités à vivre en collectivité (relations/vie en communauté)	Aider l'enfant à se situer par rapport au groupe tout en respectant la personnalité de celui-ci.	Mettre avant des capacités de chacun, solliciter la tolérance...
	Développer l'esprit de solidarité. Apprendre à partager, à s'entraider.	Solliciter les entraides et le partage, mise en place de jeux d'équipe.
	Intégrer la notion de respect de soi, des autres et du matériel.	Actions de sensibilisation.
	Créer un espace de vie chaleureux et convivial afin que l'enfant se sente au mieux et en sécurité.	Permettre aux enfants d'aménager l'espace, solliciter le rire, gérer les conflits.



Priorités	Objectifs	Méthode
Permettre le développement de l'enfant, son autonomie, son investissement dans un projet personnel et/ou collectif	Permettre le développement de l'autonomie.	Encourager l'enfant à persévérer dans ses différentes actions du quotidien, pratiquer des activités sportives de pleine nature...
	Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité.	Responsabiliser les enfants à travers des tâches quotidiennes en leur donnant des rôles précis.
	Favoriser la prise de conscience éco- citoyenne des enfants pour la préservation de leur environnement.	Actions de sensibilisation.
	Développer l'estime de soi, la confiance en soi	Mise en situation de réussite, actions concrètes et reconnues.
	Encourager l'enfant à être acteur des projets.	Donner des responsabilités et un rôle précis à l'enfant en prenant en compte ses désirs, ses choix.

Priorités	Objectifs	Méthode
Permettre l'éveil de l'enfant, ses découvertes, son imaginaire	Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.	Choisir des activités variées, adaptées et qui répondent à ses besoins en développement.
	Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel géographique, social ou virtuel.	Varier les types d'activités, solliciter des intervenants extérieurs, profiter des autres structures à disposition (bibliothèque, piscine, etc.) Développer la pratique des activités de pleine nature dans notre environnement.
	Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,	Pas de notion de performance, solliciter les idées des enfants.
	Stimuler la créativité et l'imagination des enfants.	Mettre à disposition différents supports, matériaux et techniques.
	Favoriser et encourager la prise de parole de l'enfant S'exprimer, imaginer, créer.	Mise en place de débats et de boîtes à idées, murs d'expression, temps de discussion...



3.3 Objectifs spécifiques et moyens



L'alimentation santé : diététique et nutrition

Comprendre nos besoins nutritionnels et les apports journaliers nécessaires à notre bonne santé ;

- Découvrir les aliments qui nous entourent, leurs valeurs nutritionnelles ;
- Comprendre l'origine des aliments (bio, locaux, industriels, importés...) ;
- Connaître la notion d'agriculture biologique et locale, et en comprendre leurs vertus écologiques ;
- Savoir lire les étiquettes des produits que nous achetons, sensibiliser les enfants à la publicité ;
- Découvrir les différents groupes d'aliments et leurs rôles dans notre organisme ; l'importance de la pratique d'une activité physique ;



Se familiariser avec les aliments

Découvrir les aliments via nos 5 sens ;

- Classer les aliments par familles et apprendre le vocabulaire rattaché (légumes, fruits, féculents, protéines, etc.) ;
- Connaître la saisonnalité des aliments.

Une alimentation « anti-gaspi » et zéro déchet



- Apprendre à cuisiner, découvrir de nouvelles recettes ; Préparer des repas équilibrés
- Limiter les déchets du jardin à l'assiette ;
- Mettre en place un composteur ;



L'alimentation comme voyage

- Découvrir les traditions culinaires d'autres pays, d'autres régions ;
- Apprendre de nouvelles recettes venues d'ailleurs ;

Apprendre à être un éco-citoyen responsable via son alimentation

- Découvrir un marché local de producteurs ;
- Visiter une ferme (élevage et/ou maraîchage) et rencontrer, échanger avec des professionnels/agriculteurs ;
- Réfléchir sur les bons gestes et choix de consommation : comment devenir un "consom'acteur"?

??

Découvrir de nouveaux sports (individuel, collectif et coopératif), la pratique physique, être à l'aise dans différents milieux, l'eau notamment et se sentir bien dans cet environnement

- Avant tout, apprendre à se nourrir et boire correctement pour pratiquer une activité physique Et être vigilant et se protéger du soleil.
- Se confronter à un nouvel environnement,
- Adapter ses déplacements dans des environnements variés,
- Réaliser un projet de déplacement sur une distance donnée, et selon des modalités, Respecter la nature sous toutes ses formes
- Respecter les règles de sécurité
- Adapter son comportement à des situations spécifiques, Développer des capacités à se connaître,
- Développer des capacités à lire l'environnement
- Appliquer et construire des principes de vie collective, respect des règles du matériel, développer la coopération l'entraide, respect des autres, développer la sociabilisation
- Vaincre l'appréhension de l'entrée dans l'eau ;
- Accepter l'eau sur son corps, sur le visage, accepter l'immersion ;
- Faire prendre conscience que l'enfant peut flotter ; aller au fond de l'eau remonter ; souffler, sauter Pour enfin jouer, rire dans l'eau.

Sensibiliser à l'éducation artistique et culturelle

- Contribuer à la formation de la personnalité Connaître les arts (musique, peinture, etc...)
- Rencontrer des artistes et des œuvres ; Découvrir des pratiques artistique et culturelle,
- Visiter des expositions des musées
- Participer à des ateliers avec différents partenaires

3.4 Objectifs transversaux

- Favoriser et/ou développer la tolérance, le respect, l'humanisme, l'altruisme, l'ouverture d'esprit, l'ouverture à l'autre, la solidarité, la curiosité, l'esprit critique, la réflexion, la créativité, l'expression, l'entraide, la coopération, l'épanouissement de tous.

Nous réserverons des temps de parole où tous les sujets pourront être abordés (sur l'actualités, sur les émotions, sur le respect du corps et du consentement, sur la violence, faire partager des choses qu'on a aimé, etc.)

Le programme d'activité prévoit une demi-journée « Nous choisissons l'activité », les enfants décident du choix de leur activité, la préparent certaines fois.

- Aider les enfants à prendre conscience de leur place dans la société
- Favoriser la prise en compte du point de vue de l'autre
- Développer leurs capacités à interagir
- Développer l'autonomie
- Favoriser les échanges avec autres ACM
- Rencontrer des professionnels
- Favoriser la prise de conscience éco-citoyenne des enfants pour la préservation de l'environnement
- Se créer de beaux souvenirs



IV. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

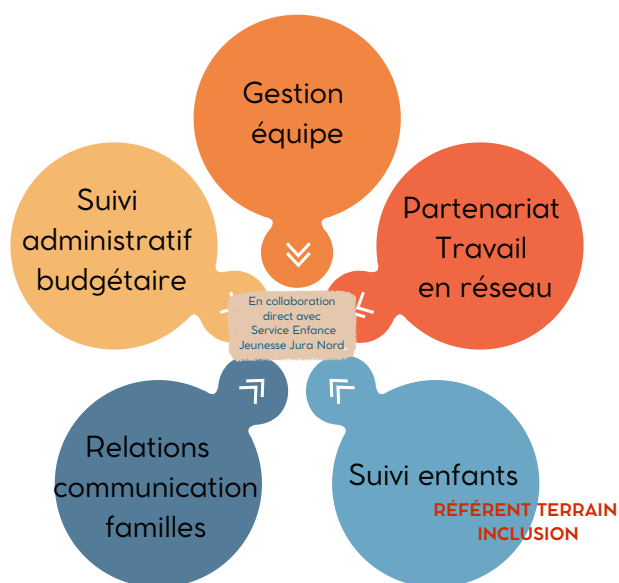
4.1 Rôle et missions du directeur et du directeur adjoint

Le directeur de l'accueil de loisirs est garant du projet pédagogique. Il est en assure l'élaboration en collaboration avec son adjoint et son équipe. Il veille à sa mise en œuvre.

Le directeur travaille en étroite collaboration avec le service Enfance Jeunesse de Jura Nord. Il en est le représentant sur le terrain.

Le directeur est force de proposition pour son équipe, pour les parents, pour les enfants et pour la collectivité.

Les missions du directeur sont multipliées et s'organisent autour de 5 grands axes.

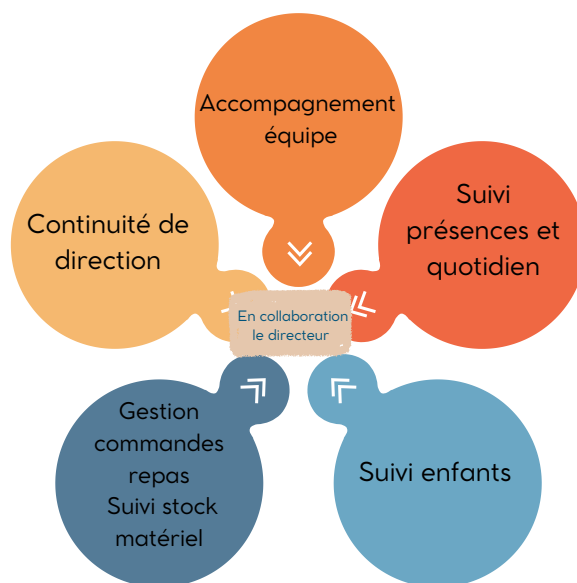


Le directeur n'est pas compté dans l'encadrement des enfants. Pour autant, il intervient dans l'animation auprès des enfants et participe aux activités.

Le directeur adjoint assure la continuité de direction en l'absence du directeur.

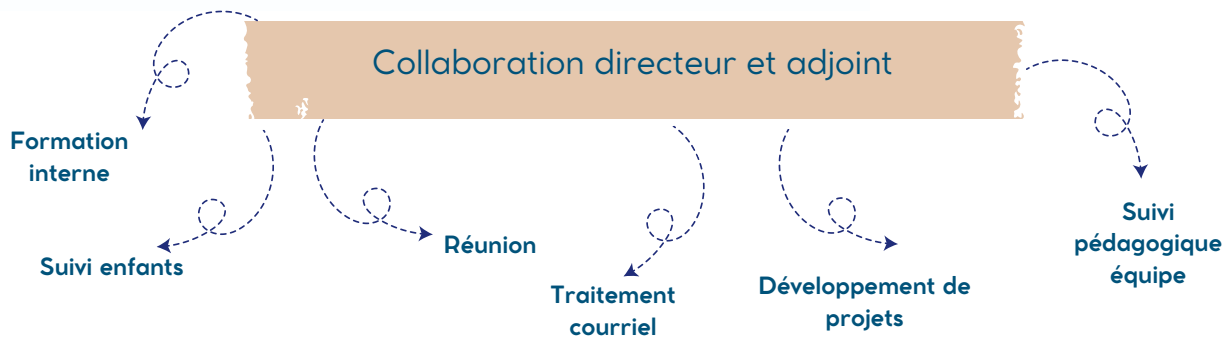
En lien direct avec le terrain, l'équipe et les enfants il a un rôle de veille et d'observation fine permettant un ajustement des pratiques et postures.

Le directeur adjoint assure le suivi du quotidien et collabore avec le directeur dans la gestion des réunions et de la réflexion globale concernant le bon fonctionnement de l'accueil.



Avant tout animateur et comptabilisé dans l'encadrement des enfants, le directeur adjoint participe à l'animation pendant les temps périscolaires et extrascolaire

4.2 Collaboration directeur et adjoint



La communauté de communes a fait le choix de construire une équipe de direction basée sur un binôme qualifié. Le directeur et l'adjoint ont des temps administratifs en dehors des horaires de périscolaires. Ces temps permettent de remplir les tâches administratives de base (inscriptions, saisie des présences...) mais aussi de mener conjointement une réflexion approfondie sur les objectifs pédagogiques et éducatifs de l'accueil de loisirs aussi bien en direction des enfants, des parents que de l'équipe.

Le directeur est pleinement responsable de l'organisation fonctionnelle et pédagogique de son site. La collaboration avec l'adjoint permet un regard riche et objectif.

4.3 Rôle et missions des animateurs

La mission principale de l'animateur est l'accompagnement des enfants sur les différents temps périscolaires ou extrascolaires.

Cet accompagnement se situe à différents niveaux :

- Sécurité affective
- Développement de son autonomie et de sa motricité globale
- Développement de sa créativité, de sa curiosité et de son ouverture au monde
- Développement de sa sociabilisation



Un savoir-être adapté

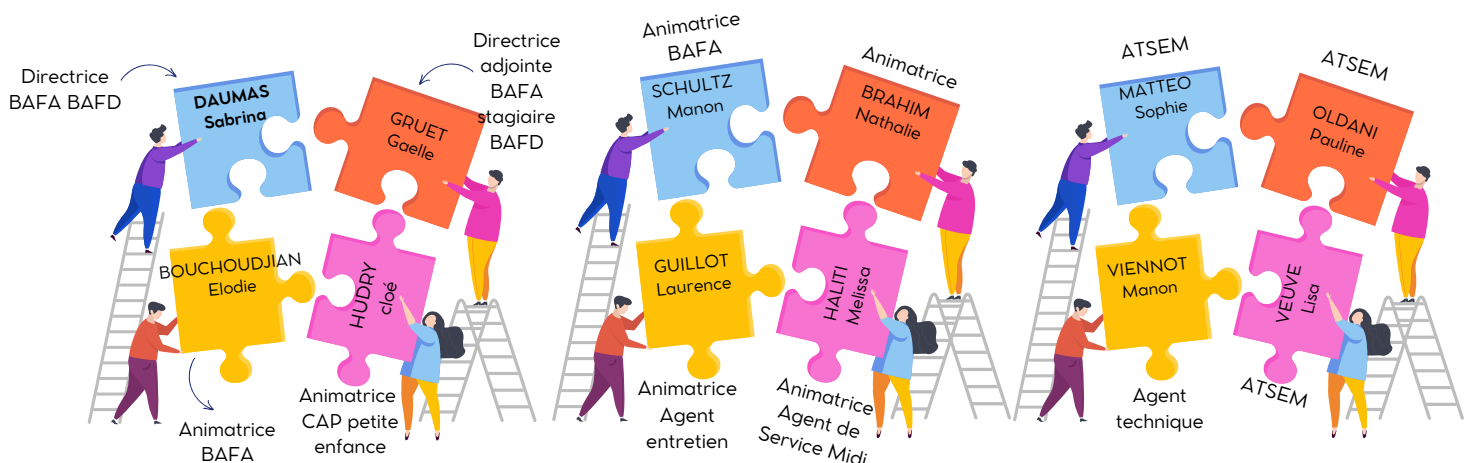
- Empathie
- Ecoute
- Patience
- Cohérence



Un savoir-faire varié

- Créativité
- Sportif
- Ouverture culturelle
- Ouverture à l'environnement

COMPOSITION DE L'EQUIPE



Mon rôle et mes missions d'animateur

Comprendre le travail de l'animateur

La vie quotidienne doit toujours être ludique et agréable pour tous : le plaisir, le rire et la détente doivent être au centre de nos intérêts.

Le déroulement de l'accueil matinal et des départs des enfants doit susciter toute l'attention de l'équipe d'animation. Ce temps permet de rencontrer les parents, de prendre connaissance des consignes ou remarques données, d'informer sur la journée, de récupérer les papiers...

En début de semaine, les animateurs prennent un temps pour expliquer le déroulement de la semaine et discuter avec les enfants de leurs envies et suggestions. Ils réajusteront ensuite leur programme d'activités en fonction.

Il est intéressant de prévoir un temps pour donner la parole à l'enfant, lui permettre de faire de propositions. Le rôle de l'animateur est délicat et important, il faut rendre la discussion facile et mettre les enfants en confiance. Des boîtes à idées seront mises en place pour que l'enfant y dépose librement et anonymement ses suggestions, envies, idées, etc. et des débats seront organisés, des sujets d'actualité, problèmes de vie quotidienne, etc

Lors de l'arrivée de chaque enfant, la liste de présence doit être mise à jour, et l'animateur doit s'assurer que l'enfant place bien ses affaires personnelles aux endroits prévus à cet effet.(porte-manteaux, casiers)

Lors des départs des enfants, les animateurs s'assurent que ceux-ci n'oublient pas leurs affaires personnelles et qu'ils partent avec les personnes autorisées notées sur leur dossier. Les enfants ayant l'âge nécessaire et dont les parents ont signé une autorisation peuvent quitter la structure seul. Les animateurs notent les départs sur la liste prévue à cet effet. Un animateur se tient à la porte, accueille les familles, les autres animateurs sont avec les enfants.

Le déroulement des repas est un moment spécifique de l'accueil, l'équipe d'animation doit faire en sorte qu'il reste convivial, calme et appréciable par tous. Les repas du midi sont préparés par la Grande table, tandis que les goûters le sont par l'organisme d'accueil. Ils sont composés d'un fruit et d'un morceau de pain avec de la confiture, du miel, et d'un produit laitier.

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :

Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table.

Les enfants peuvent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.

Au cours du repas l'animateur s'assure que chaque enfant ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas et qu'il ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Après le repas, les enfants seront sensibilisés au tri des déchets et auront le choix de pratiquer des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir.

Les types d'activités : Les activités sont différentes en fonction de l'âge des enfants. Elles sont prévues et/ou organisées par l'équipe d'encadrement (rangement et respect du matériel). La répartition des temps d'activités et de repos prend en considération les besoins de l'enfant et/ou du groupe tout au long de l'accueil. L'animateur peut se rendre compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons, il devra alors s'adapter et modifier son activité. L'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs, on peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, l'animateur doit l'encourager à participer.

Les temps calmes : Sont des temps pendant lesquels l'enfant est accompagné à faire des activités sans beaucoup d'agitation. Ces temps peuvent être libres ou bien dirigés et prévus. Ils permettent de rythmer la journée, en fonction des besoins des enfants (temps de digestions, etc.). Ne pas confondre temps calme et punition.

Les activités libres : Sont des activités sollicitant l'imaginaire et l'autonomie, permettant le dévouement, durant lesquelles l'animateur met à disposition du matériel, et laisse le choix aux enfants. Les animateurs peuvent jouer avec les enfants ou bien les laisser jouer seuls, mais ils veillent à leur sécurité, ils restent à leur écoute. Ces activités peuvent se dérouler à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les activités dirigées : Sont toutes les activités définies avec l'équipe d'animation en fonction des thèmes, figurants sur le programme d'animation. Elles permettent de répondre aux objectifs fixés. Elles peuvent être de différents types :

Les activités spécifiques : Les expériences scientifiques, activités culturelles, activités artistiques, etc.

Les activités sportives : Les activités sportives impliquent une attention particulière car elles peuvent être réglementées. Elles doivent être ludiques, pas intensives, à des fins de loisirs et non de performance et accessibles à tous les membres du groupe. L'animateur s'assure de la sécurité des enfants tout au long de l'activité (hydratation, espace, matériel, etc.) Elles prennent en compte les besoins physiologiques et psychologiques des enfants. Elles peuvent avoir lieu avec des prestataires de services en fonction des disciplines.

Les grands jeux : Ils impliquent un temps important de préparation, par exemple une histoire peut être imaginée. Un grand jeu peut regrouper des activités physiques et des activités culturelles (jeux de pistes mêlant quizz et épreuves sportives, courses d'orientation à thèmes, etc.) généralement, lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent.

La sieste : elle doit être sécurisante et dans des conditions agréables, pas forcément dans le noir total, l'enfant doit se sentir rassuré.



Les déplacements

A noter que pour toutes sorties de la structure, l'animateur doit posséder : une trousse de secours, la liste des enfants, les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU...), un portable, un gilet jaune.

A pied :

L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.

Durant le trajet, un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.

Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.

Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.

Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet. Au retour, veiller également à bien recompter les enfants.

En véhicule :

Des minibus sont à disposition de l'équipe d'animation. Leur entretien est suivi et régulier. Les papiers relatifs à l'entretien et les précédents dépannages sont consultable à Jura Nord. Chacun contient neuf places assises, chauffeur compris.

Pour chaque mini bus contient une pochette contenant les papiers du véhicule (assurance et copie carte grise), la clé, un feuillet de constat, ainsi qu'un carnet de suivi de kilométrages qui est à remplir à chaque utilisation.

Lors de son recrutement, l'animateur transmet une copie de son permis B à Jura Nord.

Avant et/ou après l'utilisation du véhicule, l'animateur doit s'assurer qu'il y a suffisamment de carburant, sinon il le signale à la directrice.

Il doit :

S'assurer que les enfants de moins de 10 ans sont systématiquement installés sur des rehausseurs.

Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière, seulement si aucun n'a atteint sa dixième année.

Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets en lui précisant qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).

Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.

Aider les plus petits à monter ou à descendre.

En car :

Pour des sorties avec tous les enfants et également avec d'autres structures d'accueil, la directrice fera appel à une société de transport. Les animateurs comptent les enfants à la montée et la descente du bus, et se réfèrent à la liste de présence. Les enfants susceptibles d'être malades monteront à l'avant du bus. En aucun cas, un animateur administrera un anti-vomitif, des sacs seront à dispositions des enfants. Les animateurs s'assurent du calme dans le bus. Les caractéristiques générales du transport (itinéraire, pauses, etc.) sont organisées à l'avance par la directrice et la société de transport. Un animateur se place à proximité de chaque porte de sortie.



L'hygiène:

Le ménage des locaux est assuré tous les soirs par les agents d'entretien. Les animateurs auront facilité le travail en dégageant l'espace.

Les animateurs veillent à ce que le lavage des mains soit effectué avant chaque repas. L'animateur est également tenu de se laver les mains régulièrement. Des fiches expliquant la méthode du lavage des mains sont accrochées près des lavabos.

L'animateur se doit d'avoir une hygiène corporelle et vestimentaire irréprochable.

Après le repas du midi, les animateurs proposeront un temps pour le lavage des dents pour les enfants qui le souhaitent.

Une fiche sanitaire de liaison (remplie par les parents) sera transmise avec le dossier d'inscription. Celle-ci mentionnera toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant dans les meilleures conditions sanitaires (allergies éventuelles, antécédents, vaccinations, pathologies éventuelles, etc.).

Chaque groupe d'âge aura sa propre trousse de premiers secours concernant les produits autorisés nécessaires aux premiers soins.

Un registre de premiers soins est joint à la trousse de secours, tous les soins et les maux constatés seront enregistrés et devront être signalés aux parents.

Aucun médicament n'est administré sans ordonnance du médecin, dans le cas d'un enfant malade celui-ci est conduit dans la pièce servant d'infirmierie et ses parents sont prévenus rapidement afin qu'ils s'organisent pour venir le chercher.

Pour des blessures graves, les secours puis les parents. Une déclaration d'accident est faite à la DDCSPP ainsi qu'à l'assurance de Jura Nord. Les animateurs prennent les dispositions d'organisation nécessaires avec le reste du groupe (distribution des rôles de chacun des encadrants). L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites. Il n'y a pas d'assistant sanitaire, la directrice tient ce rôle.



Les cadres et règles pédagogiques

Règles générales :

La méthode choisie pour expliquer les règles de vie lors de l'arrivée des enfants doit être simple et efficace.

Respecter les rythmes de l'enfant (repas, sieste, jeux, repos...)

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

La consommation d'alcool et/ou de tabac est strictement interdite au sein de la structure d'accueil.

Le système de sanction :

Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.

Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).

Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation et suffit souvent).

Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Ne pas crier.

Sanctionner ne veut pas dire dévaloriser, humilier, insulter. N'annoncez pas à l'enfant une sanction qui ne sera pas tenue.

Selon le comportement, l'animateur en parle aux parents en fin de journée.

La communication et les relations :

L'équipe (directrices, animateurs) privilégie la qualité des relations entre les divers intervenants afin d'aborder de meilleures conditions de travail et d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique.

Relation animateur/mineur

Les animateurs doivent se comporter en tant que « référents », par conséquent, ils appliquent à eux même ce qu'ils demandent aux jeunes. Les animateurs développent avec les jeunes un climat de confiance et de compréhension.

Relation animateur/animateur

Les relations entre animateurs doivent être basées sur un respect mutuel, d'entraide, de tolérance et de confiance. Aucun animateur ne doit considérer qu'il est au-dessus des autres et qu'il peut se dispenser de respecter les décisions ou de tenir compte des conseils. Il est important de savoir communiquer avec l'équipe pour tous problèmes rencontrés afin d'assurer la meilleure qualité de travail possible...

Relation avec les parents

Informar, échanger régulièrement, même rapidement permet d'installer un climat de confiance.

Éviter les conflits, lorsque d'importants problèmes sont rencontrés, il est impératif de diriger les parents vers la directrice directement.

Règles spécifiques

A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (MNS, taux d'encadrement baignade, prestataires d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.



4.4 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

Le travail d'équipe est complexe et demande une réflexion approfondie. Il est nécessaire de connaître les différentes composantes d'une équipe pour pouvoir les mettre en synergie et construire avec elles un projet d'accueil adapté.

La mise en œuvre du travail d'équipe repose sur différents moyens

- **Rencontres individuelles** : Idéalement une fois par trimestre , elles permettent de faire un point sur la pratique de l'animateur et de lui offrir la possibilité de s'exprimer en toute confidentialité son état d'esprit dans le travail et dans l'équipe.
- **Réunions d'équipe** : Chaque animateur dispose d'un volume horaire de 2h par mois pour les temps de réunion. Ces réunion sont à la fois un espace de partage, de réflexion et d'élaboration. Elles sont aussi l'espace d'expression en vue du règlement des éventuels tensions ou conflits.
- **Les temps de préparation** : Tout comme pour les réunions, chaque animateur dispose d'un volume annuel pour la préparation des animations. Ces temps sont destinés à l'écriture des projets d'animation, de la préparation des activités prévues. Ces temps sont répartis sur l'année selon un calendrier défini par le directeur. Les temps de préparation sont également des moments conviviaux favorisant la cohésion d'équipe et les échanges informels autour des savoir faire de chacun.



V. MODALITÉS D'EVALUATION DE L'ACM

5.1 Evaluation des activités

En périscolaire, une réunion d'équipe a lieu le jeudi après-midi de 13h30 à 14h15 une semaine sur deux. Cette réunion permet un échange d'informations diverses et une coordination sur l'organisation des activités et des événements à venir. Elle donne lieu également à une évaluation sur

- Le déroulement des activités passées
- Les questions pédagogiques liées au fonctionnement de l'accueil
- Le comportement des enfants
- L'organisation des différents temps d'accueil
- Le relationnel dans l'équipe d'animation, entre les enfants et l'équipe
- Les soucis divers à régler

Cette réunion peut aussi être mise à profit pour préparer les futures activités lorsque l'ordre du jour habituel a été traité.

En extrascolaire, un certains nombres d'heures de préparation est mis à disposition des animateurs en fonction des vacances et des projets mis en place. C'est au responsable de la structure de s'assurer de la bonne gestion de ce temps de travail.

Il est établi pour chacun des projets des indicateurs de réussite comme le taux de participation, la motivation des enfants, etc... Nous réalisons des points intermédiaires des actions en reprenant les objectifs point par point afin d'ajuster au mieux notre travail avec les enfants.

5.2 Evaluation de l'équipe

Dans un objectif d'amélioration, il est nécessaire d'effectuer en fin d'application, une évaluation du projet pédagogique avec l'ensemble de ces acteurs. Nous devons observer la pertinence des activités, les situations problématiques, le déroulement ou non des activités prévues, etc.. Ainsi, nous pourrions apporter des améliorations.

Les outils permettant cette évaluation seront des productions réalisées par les enfants (manuelles, vidéos, spectacles, photos...), des questionnaires aux enfants, des réunions ou échanges avec les animateurs, les parents, des échanges également réguliers avec les parents, des bilans avec les enfants (sur le moment, en fin d'activité ou de semaine/séjour).

Les directeurs se réunissent tous les jeudis matin à la communauté de communes Jura Nord. On distingue deux types de rencontres : des points fonctionnement sont abordés avec un ordre du jour établi : le budget, la CTG, le bilan des actions, etc... ainsi que des réunions pédagogiques traitant de sujets spécifiques comme l'alimentation, le handicap,...



ANNEXES



Ecole du chat perché coté Doubs



Préau côté primaire



ANNEXES



Préau côté primaire

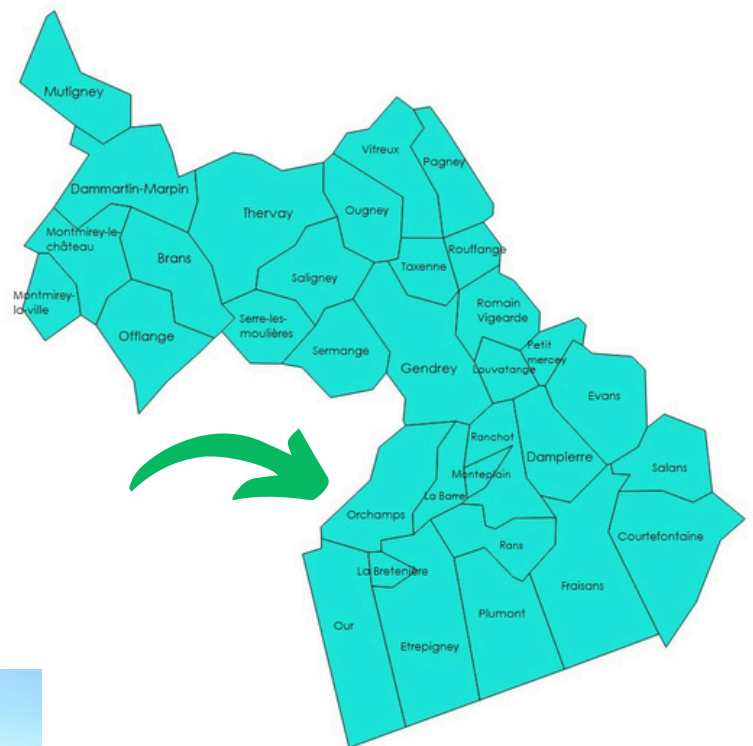


Ecole du chat perché coté "rue des anciens combattants"

ANNEXES



salle d'activités



Carte CCJN



City park